

de l'indissolubilité du mariage civil ». Cela veut dire que les principes ne sont pas faits pour les Italiens. Cela veut dire aussi que le roi viole gravement le statut constitutionnel du royaume, dont le premier article est ainsi conçu : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat ». Il est vrai qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour s'en apercevoir. Mais si le gouvernement italien fait fi des principes, il n'est guère plus fort sur les promesses. Voici ce que nous dit le même discours : « Depuis quarante ans, on a promis aux employés la sécurité de garanties juridiques ; il est désormais temps de payer cette dette. » Je le crois bien, et s'ils ont attendu quarante ans, cela prouve qu'ils ne se sont guère pressés. Aussi on comprend qu'après une affirmation aussi solennelle, on n'ajoute qu'une confiance énormément limitée aux promesses que pourra faire le gouvernement du roi.

— Il y a aussi dans le discours royal une phrase qui sous un respect affecté sonne mal contre l'Eglise. « Mon gouvernement entend, dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, maintenir strictement la séparation de l'ordre civil et de l'ordre spirituel ; honorer le clergé, mais le contenir dans les limites du sanctuaire ; porter à la religion et à la liberté de conscience le respect le plus illimité, mais garder inflexiblement les prérogatives du pouvoir civil et les droits de la souveraineté nationale. » Cela veut dire en d'autres termes : tant que l'Eglise ne sera point pour nous un obstacle, nous la laisserons vivre ; mais nos droits sont au-dessus de ceux de l'Eglise, au-dessus de ceux de la liberté de conscience, et nous comptons bien à l'occasion nous en servir. Avec de pareilles théories, les empereurs romains ont fait les millions de martyrs que l'Eglise honore ; et le gouvernement italien peut en faire d'autres quand il lui plaira. C'est pour cela qu'au commencement de l'Eglise, saint Pierre développait devant le Sanhédrin cette doctrine qui est la seule vraie : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Le roi et son gouvernement sont d'avis contraire. Tant pis pour eux.

Fr
ner
poi
leu
fice
du
crij
elle
poi
Fra
De
aug
des
mér
la c
cath
—
cert
brui
pas
insu
sant
Con
Sou
ger
ces
que
son
le ti
enco
SSn